



## Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

### SAISON 2024/2025

#### PROCÈS-VERBAL N°49

Réunion du : mardi 18 mars 2025

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

#### **RENCONTRES DES 22 ET 23 MARS 2025**

#### **TOUTES CATEGORIES CONFONDUES**

##### **MEAUX ACADEMY CS – 500 831**

La Commission prend connaissance des dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de MEAUX ACADEMY C.S. (toutes catégories confondues).

Tous les matchs à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de MEAUX ACADEMY C.S. :

la liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue ([competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr)).

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date	Heure
Seniors R2	28222543	CS MEAUX ACADEMY 1	NOISY LE SEC B. 93 1	23/03/2025	15h
U14 R2	28227122	CS MEAUX ACADEMY 21	FLEURY 91 FC 21	22/03/2025	15h30

##### **DAMMARIE CITY – 560 605**

La Commission prend connaissance des dispositions prises par la C.R.P.M.E. et la C.D.P.M.E. du District de la Seine-et-Marne concernant les matchs à domicile du club de DAMMARIE CITY (toutes catégories confondues).

Tous les matchs à domicile auront lieu en configuration huis-clos jusqu'à nouvel ordre.

Les clubs visiteurs devront transmettre au club de DAMMARIE CITY :

La liste de leur délégation (14 joueurs maximum, 5 dirigeants maximum sur la feuille de match + les éventuels accompagnateurs (conducteurs des véhicules notamment qui ne peuvent pas être des spectateurs / supporters) au plus tard le samedi 12h, en mettant en copie de l'envoi la Ligue ([competitions@paris-idf.fff.fr](mailto:competitions@paris-idf.fff.fr)).

Compétition	N° match	Nom club recevant	Nom club visiteur	Date	Heure
U20 R3	29219458	DAMMARIE CITY	VITRY CA	23/03/2025	13h

### SENIORS – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

28223509 SAINT MICHEL FC 91 / CHEVILLY LARUE ELAN du 16/03/2025 (R3/B)

### SENIORS - CHAMPIONNAT

**500 561 NANTERRE E.S. – R1/A**

Courriel de l'ES NANTERRE.

Reprise de dossier.

Cette équipe jouera ses rencontres le dimanche à 16h00.

Accord de la Commission à l'exception des 2 dernières journées de championnat qui devront se jouer le samedi à 18h pour tous les matches de la poule.

**28246882 GRIGNY US 1 / GARENNE COLOMBES AF 1 du 16/03/2025 (R2/A)**

La Commission reporte cette rencontre le 20 avril 2025, possibilité de jouer le 23/03/2025 avec accord des 2 clubs, devant parvenir au plus tard le vendredi 21 mars 2025 à 12h.

**28218957 NEAUPHLE PONTCHARTAIN 1 / COM BAGNEUX 1 du 30/03/2025 (R2/B)**

Demande du COM BAGNEUX pour avancer le match le dimanche 23 mars 2025.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de NEAUPHLE PONTCHARTAIN, à transmettre au plus tard, le vendredi 22 mars 2025 à 12h00.

**282187469 MANTOIS 78 FC 1 / SARCELLES AAS 1 du 29/03/2025 (R1/A)**

Demande du FC MANTOIS 78 pour jouer à 18h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de SARCELLES AAS, à transmettre au plus tard, le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

**28218819 SENART MOISSY 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 05/04/2025 (R1/B)**

Demande de SENART MOISSY pour jouer à 19h00, en raison de l'organisation par le District 77 de la finale départementale du Festival Foot U13 sur le complexe.

Accord de la Commission, vu le motif et le délai de prévenance.

**523 259 – JEANNE D'ARC DRANCY (R2/A)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 2 matchs fermes à l'équipe Seniors 2 de la JA DRANCY, à compter du 31/03/2025.

La Commission demande au club de la JA DRANCY de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de DRANCY accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi à 12h00, précédant le match.

**Rencontres concernées :**

28246906 – JA DRANCY 2 / VILLEMOMBLE SPORTS 1 du 06/04/2025

28246893 – JA DRANCY 2 / GARENNE COLOMBES 1 du 13/04/2025

**28218969 BAGNEUX COM 1 / STE GENEVIEVE FC 2 du 04/05/2025 (R2/B)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe Seniors 1 du COM BAGNEUX, à compter du 31/03/2025.

La Commission demande au club de COM BAGNEUX de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de BAGNEUX accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi à 12h00, précédent le match.

**U20 – CHAMPIONNAT**

**28228262 – FC VITRY 94 ACADEMIE / PERREUX AS du 16/03/2025 (R3/B)**

Lecture de la FMI. Match non joué en raison de l'arrivée tardive de l'équipe de LE PERREUX.

La Commission donne match perdu par forfait retard à LE PERREUX.

VITRY ACADEMIE : 3 points ; 5 buts ;

LE PERREUX : 0 point ; 0 but.

**29219474 – DAMMARIE CITY 1 / VIGNEUX FCP du 20/04/2025 (R3/F)**

Reprise de dossier.

La Commission reporte ce match au 27/04/2025.

**29219486– VIGNEUX / PARIS 13 ATLETICO du 30/03/2025 (R3/F)**

Le match est avancé au 23/03/2025.

Accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

**U20 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

28226360 – US TORCY PVM / MELUN FC du 16/03/2025 (R2/A)

28226225 – SARCELLES AAS / ENTENTE SSG du 16/03/2025 (R1)

**U18 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

28213046 US TORCY PVM US / NEUILLY SUR MARNE SFC du 16/03/2025 (R2/A)

28214339 PAYS FONTAINEBLEAU / ULIS CO du 16/03/2025 (R3/A)

**U18 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**53220662 US IVRY / FLEURY 91 FC du 23/03/2025 (1/8<sup>ème</sup> de finale)**

Demande de l'US IVRY pour reporter le match à une autre date, en raison de sa qualification en Coupe Départementale U18 le 23/03/2025.

La Commission émet un avis défavorable à cette demande et rappelle au club que les rencontres régionales sont prioritaires sur les rencontres départementales.

**U18 – CHAMPIONNAT****28214116 JEUNESSE AUBERVILLIERS / SENART MOISSY du 16/03/2025 (R2/B)**

Courriel de l'arbitre officiel informant d'une erreur lors de la saisie du score.

La Commission entérine le résultat comme suit :

JEUNESSE AUBERVILLIERS : 1 but.

SENART MOISSY : 2 buts.

**28214474 VILLEMOMBLE SPORTS / MEAUX ACADEMY CS du 16/03/2025 (R3/C)**

La Commission reporte cette rencontre le 20 avril 2025.

**28214478 EPINAY ACADEMIE 1 / PARIS UNIVERSITE CLUB du 30/03/2025 (R3/C)**

Demande d'EPINAY ACADEMIE pour avancer le match le dimanche 23 mars 2025.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord écrit de PARIS UNIVERSITE CLUB, à transmettre au plus tard, le vendredi 22 mars 2025 à 12h00.

**28215160 MASSY 91 FC 1 / EVRY FC 1 du 23/03/2025 (R3/B)**

Demande de MASSY 91 FC pour jouer à 15h30.

Accord de la Commission, sous réserve de l'accord du FC EVRY, à transmettre au plus tard, le vendredi 22 mars 2025 à 12h00.

**28213043 NANTERRE ES 21 / ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN 21 du 16/03/2025 (R2/A)**

La Commission,

Après lecture de la feuille de match informatisée et du rapport de l'arbitre officiel,

Considérant que la rencontre a été arrêtée à la 6ème minute de jeu suite à la blessure d'un joueur de l'ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN,

Considérant que plus de 45 minutes après l'immobilisation du joueur, les pompiers contactés n'étaient toujours pas arrivés sur place,

Considérant que l'arbitre a décidé de ne pas faire reprendre la rencontre, les conditions n'étant pas requises, Par ces motifs,

. Donne match à rejouer le 20/04/2025.

La Commission invite les 2 clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du RSG de la LPIFF lié aux conditions de participations des joueurs lors d'un match à rejouer. :

*20.2.3 - Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité. Dans ce cas uniquement, ne peuvent prendre part à la rencontre que les joueurs qualifiés à la date prévue pour le premier match. Les conditions de participation des joueurs à un match remis ou à un match à rejouer figurent à l'article 7.12 du présent Règlement Sportif Général.*

**28214361 STE GENEVIEVE FC / ULIS CO du 06/04/2025 (R3/A)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 05/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe U18 1 de STE GENEVIEVE FC, à compter du 31/03/2025.

La Commission demande au club de STE GENEVIEVE FC de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de STE GENEVIEVE DES BOIS accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 04 avril 2025 à 12h00.

**28214608 SAINT OUEN L'AUMONE AS 2 / LIVRY GARGAN FC 1 du 30/03/2025 (R3/D)**

Rappel.

Courriel de l'AS SAINT OUEN L'AUMONE indiquant le terrain de repli pour jouer ce match.

Courriel du FC PIERRELAYE précisant que l'établissement de l'attestation de la mairie est en cours.

Cette rencontre aura lieu le dimanche 30 mars 2025 à 15h30, sur le stade municipal, terrain n°1 à PIERRELAYE.

Accord de la Commission, sous réserve de réception de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

**28214481 MITRY COMPANS GOELLY / CLAYE SOUILLY du 13/04/2025 (R3/C)**

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 29/01/2025 ayant décidé de suspendre le terrain de l'équipe U18 1 de MITRY COMPANS GOELLY pour le match retour contre CLAYE SOUILLY SPORTS, la Commission demande au club de MITRY COMPANS GOELLY de fournir un terrain de repli neutre situé à 30 km de la Ville de MITRY MORY accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi à 12h00 précédent la date du match.

**28214366 ISSY LES MOULINEAUX FC / ANTONY FOOT EVOLUTION du 06/04/2025 (R3/A)**

Rappel.

Suite de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 13/06/2024 ayant confirmé la suspension de terrain pour 10 MATCHS FERMES à l'équipe U18 1 d'ISSY FC, à compter du 13 mai 2024. La Commission demande au club d'ISSY LES MOULINEAUX FC de lui fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville d'ISSY LES MOULINEAUX accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire au plus tard le vendredi 04 avril 2025 à 12h00.

Prochaine rencontre :

28214354 ISSY LES MOULINEAUX FC / BAGNEUX COM du 13/04/2025

**U17 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

28215597 US IVRY FOOTBALL 1 / MELUN FC 1 du 16/03/2025 (R2/A)

28215956 JS VILLETANEUSE 1 / PARIS FC 2 du 16/03/2025 (R3/A)

28216807 NEUILLY PLAISANCE FC 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 16/03/2025 (R3/F)

**U17 – CHAMPIONNAT**

**28215365 SARCELLES AAS 2 / FC 93 BOBIGNY BG 1 du 09/03/2025 (R1)**

Reprise de dossier.

Réception des compositions d'équipes

Courriel de SARCELLES AAS

Courriel de FC 93 BOBIGNY BG

Composition de l'équipe de SARCELLES AAS

- 1: MOUNGUENOU Lukas 2547076916
- 2: FERNANDES LORENZO 2547196814
- 3: QUIMFUMU MATHIEU 2548435193
- 4: LAMY YONEL 9602269527
- 5: SALECK KURT 2547000224
- 6: SISSOKO MALAMINE 2548164460
- 7: KONATÉ MAMADOU 2547370912 (Capitaine)
- 8: OWONA CURTIS 2547466787
- 9: DIABY MORY 9603690951
- 10: DIAF RAYAN 2547137913
- 11: MNAFEK SELMEN 2547121593
- 12: BOUEMBASSA ILIAS 2547167559
- 13: DANSOKHO BILAL 2547065895
- 14: YOMI KELIAN 9602799979

Coach : MALONGO GREG 2398062026

Assistant : BARRY MOUSTAPHA 2547500947

Remplacement :

Sortie : Numéro 3 , Entrée : Numéro 13 (45')

Sortie : Numéro 8 , Entrée : Numéro 14 (45')

Sortie : Numéro 10 , Entrée : Numéro 12 (65')

Composition de l'équipe de FC 93 BOBIGNY BG :

- 1 - NJOKU Wilhem 2547644565
- 2 - LABADY Lucas 2547935416
- 3 - IKOLO Jason 2547748181
- 4 - CAMARA Sadio - 2548498626
- 5 - KALLAS Ilyass 2547491593
- 6 - ORMAN Devrim 9602832928
- 7 - CHARLERY Jahnael 2547247696
- 8 - KALOUFA Enzo 9602339109
- 9 - TABOULA Yannis 2547113381
- 10 - KA Yema 2547466340
- 11 - MUNOZ GUZMAN Sebastian 2548133984
- 12 - KEITA Victor 2547837688
- 13 - BARRY Mamadou 9603466282
- 14 - ALMADA Diogo 2548200297

## Encadrement :

KERROUCHE Nicolas 2319929042

SISSOKO Hamady 2547487749

FURLEO Luca - 2543760456

## Juge de touche :

BENRAHOU Faycal 2546971192

## Remplacements

2 Lucas LABADY -> 12 Victor KEITA (53ème)

13 Mamadou BARRY -> Enzo KALOUFA (60ème)

14 Diogo ALMADA -> 7 Jahnael CHARLERY (66ème)

**28215960 ST DENIS US 1 / DRANCY F.C. 1 du 16/03/2025 (R3/A)**

Après lecture de la FMI et du rapport de l'arbitre indiquant l'arrêt du match par manque de joueurs sur le terrain pour DRANCY FC,

La Commission donne match perdu par pénalité pour DRANCY FC

ST DENIS US : 3 points ; 3 buts ;

DRANCY FC : - 1 point ; 0 but ;

**28216655 ARPAJONNAIS R.C. 1 / SENART MOISSY 1 du 02/02/2025 reporté au 16/02/2025 puis au 20/04/2025 (R3/E)**

La Commission,

Pris connaissance de l'arrêté municipal indiquant la fermeture du terrain du 14/04/2025 au 27/04/2025, en raison de la régénération du terrain.

Considérant que la rencontre a été reportée à 2 reprises pour terrain impraticable,

Par ce motif,

demande à ARPAJONNAIS R.C. de fournir un terrain de repli pour jouer le 20/04/2025, à transmettre au plus tard, pour sa réunion du mardi 15 avril 2025.

A défaut, la Commission inversera le match.

**29235941 TRILPORT USF 1 / FRAT. ESBLY FOOT 1 du 16/03/2025 (R3/C)**

Lecture de la Feuille de match indiquant l'absence de FRAT.ESBLY,  
La Commission enregistre le 2<sup>ème</sup> forfait non avisé de FRAT. ESBLY FOOT.

**29235940 BUSSY ST GEORGES FC / DRANCY JA 2 du 16/03/2025 (R3/C)**

Réception d'un arrêté municipal indiquant la fermeture du terrain le 16/03/2025  
La Commission reporte le match au 20/04/2025 ; possibilité de jouer le 23/03/2025 avec l'accord des 2 clubs.

**28216803 VAL D'EUROPE FC 1 / GAGNY FC 1 du 09/03/2025 (R3/F)**

Après lecture de la FMI, du rapport de l'arbitre officiel, du courriel du FC GAGNY indiquant l'absence de l'équipe en raison d'une panne du minibus, ainsi que de la facture du garage, la Commission donne match à jouer le 20/04/2025. Possibilité de jouer le 23/03/2025 avec l'accord des 2 clubs.

**28216699 SAINT GERMAIN SAINT PIERRE 1 / BOIS LE ROI FC 1 du 06/04/2025 (R3/E)**

Reprise de dossier  
Accord de BOIS LE ROI FC  
La Commission avance la rencontre au 23/03/2025.

**28215608 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / MELUN FC 1 du 13/04/2025 (R2/A)**

Demande du FC MELUN pour reporter le match au 11 mai 2025, au motif de l'absence de l'éducateur, avec accord des JEUNESSE D'AUBERVILLIERS.

La Commission ne peut donner un avis favorable à cette demande, le motif invoqué n'étant pas un motif de report et maintient la rencontre à cette date.

Cependant, elle précise qu'elle pourra donner son accord pour jouer avant la date du 13 avril 2025, avec un accord commun.

**28215381 LINAS MONTLHERY ESA 1 / PARIS SAINT-GERMAIN 2 du 30/03/2025 (R1)**

Demande de LINAS MONTLHERY pour jouer le 23/03/2025 à 13h30.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS SAINT-GERMAIN à transmettre au plus tard, le vendredi 21 mars 2025 à 12h00.

**28215395 LINAS MONTLHERY ESA 1 / EPINAY ACADEMIE 1 du 06/04/2025 (R1)**

Demande de LINAS MONTLHERY pour jouer 13h30.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord d'EPINAY ACADEMIE à transmettre au plus tard, le vendredi 04 avril 2025 à 12h00.

**29235450 ROMAINVILLE FC 1 / AFP 18 2 du 30/03/2025 (R3/B)**

Demande de ROMAINVILLE FC pour jouer à 15h.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de l'AFP 18 à transmettre au plus tard, le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

**28215962 DRANCY F.C. 1 / PARIS 13 ATLETICO 2 du 30/03/2025 (R3/A)**

Demande de DRANCY FC pour jouer à 12h.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de PARIS 13 ATLETICO à transmettre au plus tard, le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

**28230996 ST MAUR LUSITANOS 1 / MAISONS ALFORT FC 1 du 30/03/2025 (R3/H)**

Demande de ST MAUR LUSITANOS pour jouer à 15h sur le terrain du Stade Fernand SASTRE.  
Accord de la Commission, sous réserve de l'accord de MAISONS ALFORT à transmettre au plus tard, le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

**28215744 CERGY PONTOISE FC 1 / ST OUEN L'AUMONE AS 1 du 04/05/2025 (R2/B)**

Demande de CERGY PONTOISE pour jouer à 15h  
Accord de la Commission, compte tenu du délai de prévenance

**29235946 – NEUILLY SUR MARNE S.F.C. / CHAMPS SUR MARNE A.S. du 30/03/2025 (R3/C)**

Rappel.  
Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 20/11/2024 ayant infligé une suspension de terrain de 5 matchs fermes à l'équipe U17 1 de NEUILLY SUR MARNE S.F.C., à compter du 23/12/2024.  
La Commission demande au club de NEUILLY SUR MARNE S.F.C. de fournir un terrain de repli neutre situé

en dehors de la Ville de NEUILLY SUR MARNE accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 28 mars 2025 à 12h00.

Autres rencontres concernées :

29235960 – NEUILLY SUR MARNE S.F.C. / TRILPORT U.S. du 04/05/2025

29235973 – NEUILLY SUR MARNE S.F.C. / DRANCY J.A. 2 du 18/05/2025

Le 5<sup>ème</sup> et dernier match de suspension de terrain sera à purger sur la saison 2025/2026.

### **U16 - CHAMPIONNAT**

#### **28217315 BLANC MESNIL SF 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2 du 19/01/2025 à rejouer le 23/03/2025 (R1)**

Reprise de dossier.

La Commission,

Pris connaissance du courriel de BLANC MESNIL demandant le report de cette rencontre, en raison de trois joueurs convoqués en sélection régionale,

Vu les dispositions de l'article 24.2 du RSG de la LPIFF **reporte le match au 20 avril 2025.**

Suite aux décisions des Commissions Régionales de Discipline du 12/02/2025 et d'Appel du 12 mars 2025, la Commission demande au club de BLANC MESNIL SF de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la ville de BLANC MESNIL et accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 18 avril 2025 à 12h00.

*La Commission invite les deux clubs à prendre connaissance des dispositions de l'article 20.2.3 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. concernant les conditions de participation et de qualification des joueurs dans le cas d'un match à rejouer.*

#### **28217487 PARIS FC 2 / BRUNOY FC 1 du 30/03/2025 (R2/A)**

Reprise de dossier.

Demande de BRUNOY FC pour avancer le match le 23 mars 2025 à 12h, au motif d'une indisponibilité de l'éducateur.

Accord de PARIS FC à 11h30, en raison d'un match de Championnat National U17 sur les installations.

Accord de la Commission.

#### **28217759 – HOUILLES AC 21 / SAINT BRICE FC 22 du 04/05/2025 (R3/A)**

Suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 12/03/2025 ayant infligé une suspension de terrain de 1 match ferme à l'équipe 1 U16 de HOUILLES A.C., à compter du 07/04/2025.

La Commission demande au club de HOUILLES A.C. de fournir un terrain de repli neutre situé en dehors de la Ville de HOUILLES accompagné de l'attestation du propriétaire des installations, à transmettre au plus tard le vendredi 02 mai 2025 à 12h00.

### **U15 – COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF**

**1/4 de Finale :**

#### **53255255 MASSY 91 FC 1 / BRETIGNY FCS 1 du 12/04/2025**

Reprise de dossier.

En l'absence de retour du club de BRETIGNY FCS (sur la demande de MASSY 91 FC pour avancer le match au samedi 22/03/2025), le match reste fixé au samedi 12/04/2025.

### **U14 – CHAMPIONNAT**

**Régional 1**

**Poule A**

#### **28226460 GRIGNY US 1 / JEUNESSE AUBERVILLIERS du 15/03/2025**

Réception de l'arrêté de fermeture des installations de GRIGNY.

Ce match est reporté au samedi 26/04/2025.

**28226464 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / MONTROUGE FC 92 1 du 29/03/2025**

Reprise de dossier.

Ce match est avancé au samedi 22/03/2025 suite à l'accord des 2 clubs.

**Régional 2**

**Poule A**

**RED STAR FC - 500002**

La Commission prend note des demandes du RED STAR FC pour jouer ses rencontres à 12h00 au stade Marville à ST DENIS.

Elle donne son accord pour les 2 rencontres suivantes :

28226917 RED STAR FC 1 / DRANCY JA 1 du 03/05/2025

28226916 RED STAR FC 1 / NANTERRE ES 1 du 05/04/2025

Concernant la rencontre :

**28226930 RED STAR FC 1 / FONTENAY SOUS BOIS US 1 du 24/05/2025**

Elle ne peut pas répondre favorablement car il s'agit de la dernière journée de championnat.

Le match pourra se dérouler à 12h00 si cette rencontre n'a pas d'enjeu sportif.

**Régional 3**

**Poule A**

**28227229 PLAISIROIS FO 1 / BRUNOY FC 1 du 03/05/2025**

Demande de BRUNOY FC pour avancer le match au samedi 12/04/2025.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de PLAISIROIS FO à transmettre au plus tard le mardi 08/04/2025.

**28227227 VGA ST MAUR 1 / RACING CF 2 du 05/04/2025**

Demande de VGA ST MAUR pour avancer le match au samedi 22/03/2025.

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de RACING CF à transmettre au plus tard le vendredi 21/03/2025- 12h00.

**Poule B**

**28227310 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / VAIRES ENT. ET COMPET. US 1 du 29/03/2025**

Reprise de dossier.

Ce match est avancé au samedi 22/03/2025 suite à l'accord des 2 clubs.

**Poule C**

**28227581 CHAMPS SUR MARNE FOOT 1 / MELUN FC 2 du 29/03/2025**

Accord des 2 clubs pour reporter le match au samedi 10/05/2025 (motif : absence des 2 éducateurs).

La Commission émet un avis défavorable, le motif n'étant pas recevable.

Elle précise que le match peut éventuellement être avancé au samedi 22/03/2025 avec l'accord des 2 clubs.

**U14 – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

Régional 3 – poule A - 28227218 PLAISIROIS FO 1 / RUEIL MALMAISON FC 1 du 15/03/2025

**CDM – FEUILLE DE MATCH MANQUANTE**

La Commission demande au club recevant de transmettre la feuille de match sous peine de match perdu par pénalité après 2 rappels (art. 44 du RSG de la LPIFF) :

**1<sup>er</sup> rappel :**

28224745 DRANCY F.C. 5 / JUVENTUS C. PARIS 5 du 16/03/2025 (R2/B)

**CDM – CHAMPIONNAT****28224569 CORMEILLAIS A.C.S. 5 / MENU COURT AS 5 du 30/03/2025 (R1/A)**

Demande de MENU COURT AS pour jouer le 11/05/2025 et accord de l'adversaire.

En l'absence de motif, la Commission refuse et maintient la rencontre au 30/03/2025.

**28224786 ARPAJONNAIS R.C. 5 / ST THIBAUT F.C. 5 du 27/04/2025 (R2/B)**

Rappel.

Réception d'un arrêté municipal indiquant la fermeture du terrain Norbert BATIGNE à MAROLLES du 26/04 au 28/04/2025 pour un évènement de la commune.

La Commission demande au club s'il a la possibilité de trouver un terrain de repli à transmettre au plus tard pour sa réunion du mardi 15 avril 2025.

A défaut, la rencontre sera avancée au 20/04/2025 sur ce terrain ; les stades Faillu et Babin à EGLY et LA NORVILLE étant fermés du 14 au 27 avril 2025.

**ANCIENS – CHAMPIONNAT****28225126 ST LEU 95 FC 1 / EVRY F.C. 1 du 30/03/2025 (R1)**

Accord des 2 clubs pour avancer la rencontre au 23/03/2025

Accord de la Commission.

**28225128 PARIS 13 ATLETICO 1 / FRESNES A.A.S. 1 du 30/03/2025 (R1)**

Accord des 2 clubs pour avancer la rencontre au 23/03/2025

Accord de la Commission.

**28225261 SURESNES J.S. 1 / EZANVILLE ECOUEN US 1 du 30/03/2025 (R2/A)**

Accord des 2 clubs pour avancer la rencontre au 23/03/2025

Accord de la Commission.

**28225658 PARISIENNE ES 1 / FC WISSOUS 1 du 30/03/2025 (R2/A)**

Demande de PARISIENNE ES pour avancer la rencontre au 23/03/2025

Accord de la Commission sous réserve de l'accord de FC WISSOUS à transmettre au plus tard le vendredi 21/03/2025 – 12h00.

**28225262 PARIS 19 ESP / TRAPPES ES du 30/03/2025 (R2/A)**

Accord des 2 clubs pour reporter la rencontre au 27/04/2025,

La Commission émet un avis défavorable à cette demande vu le motif ; Cependant la Commission acceptera que la rencontre soit avancée au 23/03/2025, sous réserve de l'accord des 2 clubs, au plus tard, vendredi 21/03/2025 à 12h00

**28225790 BRUNOY FC 1 / AVONNAISE US FOOT 1 du 30/03/2025 (R3/C)**

Demande de BRUNOY FC pour jouer sur le stade Municipal de BRUNOY (pelouse)

Accord de la commission, sous réserve des conditions climatiques

**28225928 ES SEIZIEME 1 / MACCABI PARIS METROPOLE 1 du 16/04/2025 (R3/D)**

Courriel de MACCABI PARIS METROPOLE demandant le report au 27 avril 2025, en raison d'un stage du 10 au 15 avril 2025 et de la participation de 7 joueurs présélectionnés en Equipe de France Maccabi.

La Commission ne peut donner un accord favorable, au vu du motif invoqué.